

ERRATUM - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que suite à la publication dans l'édition du 11 novembre dernier, une modification doit être apportée à l'avis concernant les dérogations mineures pour :

- L'ajout d'un 3^e étage pour la propriété sise au 8085, rue Saint-André.
- L'apparence extérieure dans le cadre des travaux de réfection de la façade du bâtiment situé aux 7340-7348, rue Saint-Denis.

VEUILLEZ NOTER que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le 3 décembre 2014, à 19 h 30**, à la **Maison du citoyen située au 7501, rue François-Perrault**.

Le 2 décembre 2014

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication : Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 2 décembre 2014